

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du jeudi 25 janvier 2018

L'an deux mil dix huit, le jeudi 25 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en séance publique ordinaire, à la mairie de la commune d'Aubigny-en-Plaine sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DINET, Maire.

**Étaient présents :** M. Jean-Claude DINET  
Mme Sylvie CLAIRET – M. Manuel FERNANDEZ  
Mme Fanny BOUVERET – Mme Mireille MARCILLAT – M. Sébastien MICHEA –  
M. Patrice ANDRIEU

**Absents excusés :** M. Frédéric PISSIS donne pouvoir à M. Manuel FERNANDEZ

M. Patrice ANDRIEU est désigné secrétaire de séance.

Assistait également Mme Maryline MOISSENET, secrétaire de mairie.

Date de convocation : 18/01/2018



Monsieur le Maire porte à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la réunion de conseil du mercredi 13 décembre 2017. Aucune observation n'est émise, le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité.

### **Choix du prestataire pour les travaux d'entretien communaux :**

Le Maire présente la liste des travaux d'entretien à réaliser sur une année dans la commune : tontes, taille de haies, taille de platanes, entretien du cimetière, autour des PAV et abords de l'ancien lavoir, taille de rosiers, entretien de la chaussée, petits travaux divers.

Il indique qu'une demande de tarif pour mise à disposition de personnel et de matériel a été effectuée auprès de la communauté de communes Rives de Saône. Des devis ont également été demandés à SARL L'CANTOCHE pour l'entretien des espaces verts de la commune.

Après avoir comparé les dossiers, la proposition la plus intéressante est celle de la communauté de communes Rives de Saône qui met à disposition 2 agents techniques en binôme ainsi que du matériel, pour un montant de 11539.60 € TTC pour l'année. Ces agents techniques interviendront selon un planning défini (8 demi-journées du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars ; 30 journées réparties d'avril à septembre).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la communauté de communes Rives de Saône pour un montant de 11539.60 € TTC et autorise le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

### **Modification statuts du SICECO :**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le comité syndical SICECO a, par délibération du 1<sup>er</sup> février 2017, accepté la demande d'adhésion au Syndicat de 6 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. L'arrêté préfectoral du 20 juin 2017 a entériné cette extension de périmètre.

Le comité syndical du SICECO a approuvé par une première délibération, le 8 décembre 2017, la demande d'adhésion de 11 EPCI dont voici la liste :

- Communauté de communes de Pouilly-en-Auxois/Bligny-sur-Ouche (délibération du 3 février 2017)
- Communauté de communes du Mirebellois et Fontenois (délibération du 15 février 2017)
- Communauté de communes de Saulieu (délibération du 24 mars 2017)
- Communauté de communes des Terres d'Auxois (délibération du 30 mars 2017)
- Communauté d'agglomération de Beaune, Côte et Sud (délibération du 29 juin 2017)
- Communauté de communes de Tille et Venelle (délibération du 29 août 2017)
- Communauté de communes CAP Val de Saône (délibération du 19 septembre 2017)
- Communauté de communes du Pays d'Arnay et Liernais (délibération du 20 septembre 2017)
- Communauté de communes de Norge et Tille (délibération du 25 septembre 2017)
- Communauté de communes du Pays d'Alésia et de la Seine (délibération du 16 novembre 2017)
- Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (délibération du 28 novembre 2017)

Par une seconde délibération, le comité syndical du SICECO a décidé d'offrir un nouveau service à ses adhérents :

#### 7.9 – service de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie courants

Le syndicat peut assurer, pour le compte des communes et EPCI membres qui en font la demande, des missions de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie ou d'aménagement de l'espace public. Les travaux visés concernent, notamment, les rénovations, des petits aménagements..., hors travaux complexes.

La modalité de mise en œuvre de ce service est fixée par convention.

M. le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des adhérents au SICECO, communes et EPCI, de se prononcer sur l'extension de périmètre et la modification de statuts.

Il propose au conseil municipal de les approuver.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'adhésion des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale cités ci-dessus,
- Approuve la révision statutaire telle qu'elle a été adoptée par l'Assemblée générale du comité syndical du SICECO en date du 8 décembre 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à ce dossier.

#### Heures complémentaires adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe :

Le Maire expose que l'agent technique peut être amené à effectuer des heures complémentaires en plus de son temps de travail fixé à 14 h hebdomadaire, en raison des nécessités de service et suite à sa demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité :

- que l'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps non complet, catégorie C, effectue des heures complémentaires en plus de son temps de travail fixé à 14 h hebdomadaire, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire,
- que le nombre d'heures complémentaires effectuées par cet agent à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine,
- que la rémunération sera calculée sur la base du traitement habituel de l'agent.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

#### Travaux ONF : programme d'actions 2018 :

Le Maire présente le programme d'actions pour l'année 2018, des travaux prévus dans la forêt communale, à savoir :

- cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé sur la parcelle 12 pour un montant de 1645.00 € HT
- cloisonnement sylvicole : entretien mécanisé et dépressage avec nettoyage de jeune peuplement sur la parcelle 8, pour un montant de 6735.00 € HT.

Ce programme étant conforme au document d'aménagement de la forêt, le conseil municipal accepte à l'unanimité les travaux prévus sur la parcelle 12 et sollicite les services de l'ONF pour l'établissement du devis correspondant. Toutefois, il émet une réserve pour les travaux de la parcelle 8 pour lesquels la décision sera prise lors de la préparation du budget.

#### Planning des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux :

Le Maire présente le planning des travaux de réhabilitation des bâtiments communaux :

- lancement de la consultation des entreprises : effectuée ce jour 25/01/2018
- ouverture des plis de l'appel d'offre : 26/02/2018
- choix des entreprises par le conseil municipal : 26/03/2018
- notification des marchés : 29/03/2018
- préparation et démarrage de chantier : 12/04/2018
- réhabilitation du CPI en logement communal : 5 mois - d'avril à septembre 2018
- transformation du préau en local technique : 3 mois – d'avril à juin 2018
- création de la classe d'école dans les anciens services techniques : 5 mois – de juillet à décembre 2018
- aménagement de la mairie dans l'ancien logement : 7 mois – de janvier à juillet 2019
- réalisation d'un abri ainsi que d'un cheminement sécurisé pour le bus : 3 mois – de juin à août 2019
- rénovation de la salle des fêtes : 6 mois – de juillet à décembre 2019.

Le conseil approuve à l'unanimité.

## **Questions diverses :**

➤ Passage Tour Auto Optic 2000 édition 2018 :

Le Maire informe que l'Association Sportive Automobile Tour Auto organise du 23 au 29 avril 2018 la 27<sup>ème</sup> édition du Tour Auto Optic 2000, épreuve sportive automobile de voitures historiques regroupant au maximum 244 voitures participantes. Ces véhicules de collection à tendance sportives doivent passer au cœur de la commune le mardi 24 avril 2018 après-midi. Le conseil accepte à l'unanimité que le Tour Auto Optic 2000 passe sur le territoire de la commune et autorise le Maire à confirmer cet accord par écrit.

➤ Travaux « point à temps » :

Le Maire indique que des travaux de réfection de la voirie en « point à temps » vont être réalisés par la communauté de communes Rives de Saône à compter du mars 2018. Les nids de poule seront rebouchés.

➤ Sens interdit rue du Closeau :

Les élus font remarquer que les administrés ne respectent pas le sens interdit installé rue du Closeau près des PAV. La gendarmerie en sera informée.

➤ Recensement démographique :

Le Maire rappelle que le recensement a débuté depuis le 17 janvier et que Hippolyte Gonin, agent recenseur, a commencé sa tournée auprès des administrés.

La séance est levée à 20h30.

A Aubigny-en-Plaine, le 5 février 2018

Les conseillers municipaux :

LE MAIRE,  
Jean-Claude DINET